

Rép. N° _____
Dossier D.14427/ AV

Date : le 4 avril 2024
INOT : 230945

ACTE RECTIFICATIF
de l'acte reçu le 20 mars 2024 par le notaire François
ANGENOT, portant le numéro de répertoire 2024/225 et
contenant :
CAHIER DES CHARGES – VENTE PUBLIQUE PHYSIQUE

*

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril,

Moi, Maître **François ANGENOT**, notaire à **WELKENRAEDT** :

Corrige par la présente une erreur matérielle figurant à la page 5 de l'acte reçu par moi le 20 mars 2024 portant le numéro de répertoire 2024/225.

Il y a lieu de lire :

« Lieu, jour et heure de la séance

La séance de vente est fixée le mercredi 15 mai 2024 à 15 heures, au Café de la Place de Jalhay, sis à 4845 Jalhay, Place, 1. »

Et non le jeudi 15 mai 2024 comme indiqué erronément dans l'acte du 20 mars 2024.

Droit d'écriture

Le présent acte donne ouverture d'un droit d'écriture de CINQUANTE EUROS (50,00 EUR).

DONT ACTE RECTIFICATIF,

Signé à Welkenraedt, en l'Etude, à la date précitée,

Et que j'ai signé.